

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire (« **AGE** ») de la Société en vue d'autoriser une réduction de capital non motivée par des pertes et la réalisation de l'offre publique de rachat d'actions (« **OPRA** ») annoncée le 6 février 2024

Marseille, le 22 mars 2024

Il est rappelé¹ que la société IDSUD (ci-après la « **Société** ») envisage d'initier un projet d'OPRA visant ses propres actions². Cette OPRA serait suivie d'une offre publique d'achat simplifiée (« **OPAS** ») initiée directement ou indirectement par M. Jérémie Arnould-Luciani et Mme Marie-Thérèse Luciani qui forment ensemble une indivision. L'OPRA serait rémunérée en actions de la société Française des Jeux (ci-après « **FDJ** ») admises aux négociations sur le marché réglementé (code ISIN FR0013451333) à raison de **cinq (5) actions FDJ contre une (1) action IDSUD**. L'OPRA serait déposée dans le cadre des dispositions des articles L. 225-204 et suivants du Code de commerce, qui nécessitent l'adoption d'une résolution autorisant une réduction de capital non motivée par des pertes de la Société (ci-après la « **Réduction de Capital** ») par l'AGE de ses actionnaires.

Dans sa séance du 11 mars 2024, le Directoire de la Société a décidé de convoquer l'AGE le **30 avril 2024 à 10h au siège de la Société**, situé 3 place du Général de Gaulle à Marseille (13001). Un avis de réunion valant avis de convocation a été reproduit au bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) ce jour (bulletin du 22 mars 2024 n° 36³).

Les actionnaires auront à se prononcer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour, c'est-à-dire :

- l'autorisation de la Réduction de Capital d'un montant nominal maximum de **1 544 513 euros**, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, avec délégation donnée au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à sa mise en œuvre et autorisation donnée au Directoire à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ;
- la résolution usuelle destiné à conférer tous pouvoirs pour réaliser les formalités.

Le rapport du Directoire destiné à l'AGE et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur la Réduction de Capital ainsi que les autres documents destinés aux actionnaires pour leur permettre de participer à l'AGE dont les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront mis à leur disposition sur le site internet de la Société au plus le 15 avril 2024.

Contacts :

Sophie MAS
Téléphone : 04 91 13 09 25
Email : smas@idsud.com

Actus Finance et Communication
Relations investisseurs
Guillaume Le Floch / Zineb Essafi
Téléphone : 01 53 67 36 90
Email : idsud@actus.fr

¹ Cf. communiqué de la Société du 6 février 2024 et avis de l'AMF 224C0218 du 8 février 2024.

² Les actions de la Société sont inscrites aux négociations sur Euronext Growth Paris (ALIDS, code ISIN FR0000062184).

³ <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo>.